

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les conseillers municipaux de BEURRIERES ont fait leur rentrée vendredi 11 septembre pour débattre des travaux en cours, de grands projets pour 2010 et de questions diverses.

### **ASSAINISSEMENT**

La deuxième tranche de travaux d'assainissement concernera la partie haute de Choupeyre et le Beilloux avec un réseau d'une longueur de 2400m environ. L'appel d'offres aux entreprises s'est déroulé durant l'été; et c'est l'entreprise DAUHIN, mieux disante qui a été retenue pour un montant annoncé de 164.747,70€HT. Ces travaux, subventionnés à 60%, devraient débiter dès l'automne.

### **FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL**

M. le Maire expose à l'assemblée les nouvelles dispositions d'aides accordées par le Conseil Général aux communes. Désormais les collectivités locales établiront un programme d'investissements et d'équipement sur trois ans avec un estimatif et descriptif précis pour la première année. Le montant total de travaux subventionnables est de 450.000 € sur 3 ans. Pour une commune de la strate de BEURRIERES, ces investissements seront subventionnés à 35% avec une majoration de 10% pour les travaux de voirie communale en raison de l'altitude.

Pour l'année 2010, le Conseil municipal a décidé de consacrer une enveloppe d'au moins 100.000 € sur la voirie, le reste (environ 50000 €) étant destiné à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière et à des travaux dans les bâtiments.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPA**

Le conseil municipal adopte cette modification concernant la prise de compétences par la CCPA pour agir sur le développement de la production d'électricité d'origine éolienne.

### **PROJETS D'ACQUISITIONS FONCIERES**

Devant les difficultés que rencontrent les candidats à la construction pour trouver des terrains constructibles, le CM a décidé d'engager une action pour favoriser cette démarche. La commune projette d'acheter des terrains au Beilloux et à la Côte du Béal; certains propriétaires ont déjà donné leur accord de principe et la prochaine étape sera le contact d'un architecte pour déterminer la faisabilité de ces projets, préalable aux acquisitions.

Un certificat d'urbanisme a été accordé pour un terrain à la Pascaille.

### **PARTICIPATION AUX DEPENSES DES ECOLES PRIMAIRES**

Le CM a dû adopter le principe d'une participation financière pour les enfants de Beurrières ayant fréquenté l'école publique d'Arlanc en 2008-2009. Le nouveau calcul établi par la collectivité d'Arlanc fait état d'une participation de 926,60 € par enfant pour l'année scolaire écoulée, soit un montant de 13.893 € pour 15 élèves concernés.

L'assemblée a adopté ce même jour le principe d'une participation de 500 € par enfant de la commune pour l'Ecole Notre Dame soit un montant de 4.000 € pour 8 enfants scolarisés dans cet établissement en 2008-2009.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le CM a adopté un accord de principe sur l'acquisition d'une partie du domaine public par M. BURNICHON à Choupeyre. Ce projet va être soumis à enquête publique.

LE CM donne son accord pour l'adhésion à l'EPF SMAF d'une nouvelle commune et d'un syndicat mixte.

M. le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes du rapport d'activité 2008 du SIVOM d'AMBERT.

Une indemnité de conseil d'un montant de 359,92 € a été accordée à M. le Percepteur d'Ambert selon les modalités de calcul spécifiques à cette mission.